



Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

Date de convocation : 10 février 2023

Sous la présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 20

Présents : Jacqueline COLIN - Jean-Marie CRIQUI - Jean-Luc ECKART - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Justine GILLIG - Mireille GOEHRY - Dominique GROSS - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michèle KOESSLER - Christine KREMMEL - Julien OSWALT - Marc PFISTER - Xavier REMOND - Marc WENDLING

Pouvoirs : Laure FRITSCH à Guillaume FLICK - Deborah FELDEN à Michèle KOESSLER - Jennifer WOLFF à Jean-Luc ECKART

Absents excusés : Michel EDIGHOFFER - Deborah FELDEN - Laure FRITSCH - Jean-Louis JOST - Michel HUSER - Jennifer WOLFF

DCM 2023 – 433

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation des comptes de gestion 2022 du trésorier principal

La Trésorerie a adressé en date du **17 janvier 2023**, les comptes de gestion provisoires 2022 de notre Commune de **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS**.

Il y a lieu d'approuver les comptes de gestion 2022 du Trésorier principal de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier principal pour la période du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022** de la Commune de Wingersheim les Quatre bans ;

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et du budget annexe du Lotissement du Noyer ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion 2022 du :
 - Budget Principal de Wingersheim les Quatre Bans ;
 - Lotissement du « Noyer » ;
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par la trésorière principale n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(à l'unanimité)

DCM 2023 – 434

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022 de Wingersheim les Quatre Bans

Le Maire présente aux élus le compte administratif 2022 appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Il est fait lecture de la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et en investissement, article par article. Il a ainsi été répondu à toutes les interrogations.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées ;

CONSIDERANT l'examen du compte par le bureau composé des maires délégués et des adjoints ;

CONSIDERANT le retrait du Maire afin que l'assemblée puisse se prononcer :

- **APPROUVE** le compte administratif principal de l'exercice 2022 présenté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 133 207,94 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 351 046,09 €

Recettes :	2 018 935,09 €	Recettes :	1 928 557,33 €
Excédent :	<u>885 727,15 €</u>	Déficit :	<u>- 422 488,76 €</u>

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 463 238,39 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **885 727,15 €** ;
- **constatant** un déficit d'investissement de **422 488,76 €** ;
- **PREND ACTE** des Restes à Réaliser 2022 (RAR) selon le détail suivant :
 - Dépenses d'investissement : 284 000 €
 - Recettes d'investissement : 52 798 €
- **DÉCIDE** d'affecter en réserve à l'**article 1068** la somme de **653 690,76 €** pour équilibrer la section d'investissement ;
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent global de l'exercice à l'**article 002** - excédent de fonctionnement reporté la somme de **232 036,39 €**.

(1 abstention)

DCM 2023 – 435

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Approbation DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2022 – Lotissement du Noyer

Le Maire présente aux élus le compte administratif annexe 2022 du Lotissement du Noyer, appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Il est fait lecture de la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et en investissement, article par article. Il a ainsi été répondu à toutes les interrogations.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées ;
CONSIDERANT l'examen du compte par le bureau composé des maires délégués et des adjoints ;
CONSIDERANT le retrait du Maire afin que l'assemblée puisse se prononcer :

- **APPROUVE** le compte administratif annexe de l'exercice 2022 présenté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 609 380,52 €	Dépenses : 907 065,76 €
Recettes : 609 380,52 €	Recettes : 800 000,00 €
Excédent : <u>0,00 €</u>	Déficit : <u>-107 065,76 €</u>

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : 107 065,76 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **0,00 €** ;
- **constatant** un déficit d'investissement de **107 065,76 €** ;
- **DÉCIDE** de reporter le déficit d'investissement à l'**article 001** - déficit reporté la somme de **107 065,76 €**.

(1 abstention)

DCM 2023 – 436

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Mittelhausen : Eglise Saint-Laurent – Attribution des marchés de travaux

Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil municipal a validé l'avant-projet définitif présenté par le cabinet d'architecture **OZIOL DE MICHELI** pour un montant de travaux **HT de 820 100 €** et autorisé le maire à lancer l'appel d'offres en conséquence.

La date de réception des offres avait été fixé au 16 janvier 2023. Devant l'attention particulière que mérite tout dossier de restauration de patrimoine culturel, des échanges nourris ont été nécessaires entre les entreprises ayant répondu avant de pouvoir juger de la nature et de la qualité des travaux pour les offres proposées.

La commission MAPA réunie en séance du **6 février 2023** a ainsi analysé les offres en présence de l'architecte et de l'assistante à maîtrise d'ouvrage. Les conclusions ont été présentées à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir eu les explications nécessaires sur l'ensemble de la procédure et des négociations menées ;
VU le rapport d'analyse du cabinet d'architecture OZIOL DE MICHELI en date du 2 février 2023 ;
VU le rapport d'analyse du bureau VADE MECUM en date du 8 février 2023 ;
Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir les entreprises pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Laurent, en commune déléguée de Mittelhausen, comme suit :

➤ Lot 1	Installation de chantier	ALTEMPO	pour un montant HT de	49 294,99 €
➤ Lot 2	Echafaudages ext.	FREGONESE	pour un montant HT de	71 000,00 €
➤ Lot 3	Charpente bois	CHANZY PARDOUX	pour un montant HT de	102 650,17 €
➤ Lot 4	Couverture –zinguerie	PK CONCEPT	pour un montant HT de	100 192,80 €
➤ Lot 5	Pierre de taille ext.	RAUSCHER	pour un montant HT de	164 807,96 €
➤ Lot 6	Ravalement façades	CHANZY PARDOUX	pour un montant HT de	62 866,60 €
➤ Lot 7	Menuiserie ext. bois	VOLLMER	pour un montant HT de	40 003,60 €
➤ Lot 8	Vitrail	ROSAZE	pour un montant HT de	20 395,84 €
➤ Lot 9	Plâtrerie	WEREY STENGER	pour un montant HT de	51 203,39 €
➤ Lot 10	Menuiserie intérieure	JANTZI	pour un montant HT de	56 302,00 €
➤ Lot 11	Peinture intérieure	PEINTURES ECO DURABLES	pour un montant HT de	22 805,68 €
➤ Lot 12	Chauffage	FALIERES	pour un montant HT de	52 282,00 €
➤ Lot 13	Electricité, sonorisation	ELECTRICITE REMOND	pour un montant HT de	43 450,00 €
➤ Lot 14	Traitement des bois	D.G.R.D.	pour un montant HT de	17 130,90 €
➤ Lot 15	Restauration horloges	VOEGELE	pour un montant HT de	<u>16 480,00 €</u>

Pour un montant total de **TRAVAUX** arrêté à la somme HT de **870 765,93 €**

Auquel s'ajoutent les frais annexes suivants, pour un montant HT de **95 335,50 €** :

➤ Assistance MO	pour un montant de	7 590,00 € HT
➤ Maitrise d'œuvre	pour un montant de	61 507,50 € HT
➤ Divers raccordements	pour un montant de	3 000,00 € HT
➤ Missions SPS / CT	pour un montant de	6 000,00 € HT
➤ Diagnostics préalables divers	pour un montant de	<u>17 238,00 € HT</u>

Soit un montant total global de 966 101,43 € HT

- **RAPPELLE** le plan de financement suivant :

REGION Grand Est	200 000,00 €
CEA	200 000,00 €
Fondation du Patrimoine	60 000,00 €
Paroisse	150 000,00 €
Autofinancement	<u>356 101,43 €</u>

Soit le montant total de 966 101,43 €

- **RAPPELLE** les dossiers de subventions engagés auprès des différents services de l'Etat ;
- **AUTORISE** le maire à signer les marchés en conséquence.

DCM 2023 – 437

7 – FINANCES LOCALES

7.4 – Interventions économiques

Révision des tarifs de location des salles des fêtes et de la Maison des Associations à compter de 2023

Le maire expose, que compte tenu de l'inflation des matières premières et de l'entretien des bâtiments, il y a lieu dans le cadre des locations des **salles des fêtes** des communes déléguées de Wingersheim, Mittelhausen, Hohatzenheim et Gingsheim de réviser les tarifs de location en conséquence.

Il en va de même pour les salles de la **Maison des Associations** mises à disposition du monde associatif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réviser à compter de **2023** les tarifs de locations des bâtiments cités ci-dessus ;
- **FIXE** les tarifs comme suit :

Pour les salles des Fêtes de Wingersheim les Quatre Bans :

SALLES	LOCAL	EXTERIEUR
WINGERSHEIM	400,00 €	600,00 €
INGSHEIM	300,00 €	500,00 €
MITTELHAUSEN	250,00 €	450,00 €
HOHATZENHEIM	200,00 €	400,00 €

Pour les salles de la Maison des Associations utilisées à but lucratif :

PERIODE ÉTÉ	PERIODE HIVER
du 1/04 au 30/09	du 1/10 au 31/03
10 € / heure	15 € / heure

(A l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard FREUND